



Gestion du programme M.D.

Date d'adoption	Juin 2016
Date d'entrée en vigueur	Juin 2016
Date de la modification	Juin 2022
Date d'entrée en vigueur de la modification	Juin 2022
Instance responsable	Comité de programme du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études médicales doctorales

Définition et mandat du comité

Le comité de gestion du programme est un comité permanent du programme du doctorat en médecine. Il assure la gestion administrative quotidienne du programme.

Composition du comité

Le comité de gestion du programme est composé des membres suivants :

- Vice-doyenne ou le vice-doyen aux études médicales doctorales;
- Direction du programme (présidence du comité);
- Vice-doyen adjoint ou vice-doyenne adjointe du programme - site Lévis;
- Vice-doyen adjoint ou vice-doyenne adjointe du programme - site Rimouski;
- Direction du préexternat;
- Direction de l'externat verticalisé;
- Direction de l'externat longitudinal;
- Coordination des opérations du programme;
- Conseiller ou conseillère à la gestion des études du préexternat;
- Conseiller ou conseillère à la gestion des études de l'externat;
- Conseiller ou conseillère à la gestion des études à la mobilité internationale.

Les personnes suivantes participent aux rencontres du comité sur une base régulière : Responsables de l'externat longitudinal intégré en présentiel ou par vidéoconférence (trois fois par année);

- Responsable de la recherche (une fois par année);
- Médecin responsable du Profil santé mondiale et du volet international (une fois par année);
- Responsable de l'évaluation longitudinal du programme de médecine (une fois par année);

- Coordonnatrice ou le coordonnateur du Programme de formation des médecins des Premières Nations et des Inuits du Québec (PFMPNIQ) (une fois par année).
- Direction des affaires étudiantes (une fois par année)

Rencontres et prise de décisions

Le comité se réunit sur une base hebdomadaire pendant l'année universitaire. Les décisions sont prises par consensus à la suite d'une discussion.

Responsabilités du comité

Le comité de gestion du programme :

- Assure l'organisation et la coordination des activités d'enseignement du programme;
- Assure l'organisation et la coordination des activités d'évaluation du programme;
- Assure l'organisation et la coordination des activités d'encadrement des étudiants (ex. accueil);
- Veille au recrutement des ressources professorales requises (médecins enseignants, résidents);
- Gère les demandes particulières d'étudiantes ou d'étudiants ou de groupes issus de la communauté étudiante en médecine;
- Assure le traitement des plaintes;
- Organise l'implantation des décisions du comité de programme;
- Fait les recommandations appropriées au comité de suivi du programme.